

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAC 588** Subvention (10.000 euros) à l'association Paris Culture 20ème au titre de l'action culturelle locale du 20e arrondissement et avenant à convention.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la convention annuelle d'objectif du 22 juin 2021, relative au soutien financier de l'association Paris Culture 20<sup>ème</sup>, et approuvée par délibération du Conseil de Paris des 13, 14 et 15 avril 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Paris Culture 20<sup>ème</sup> ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement, d'un montant de 10.000 euros, est attribuée, sur proposition de la mairie du 20e arrondissement, à l'association Paris Culture 20<sup>ème</sup>, 1-3, rue Frédéric Lemaître 75020 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 19842, 2021\_09215.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 10.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 3 : Madame la Maire est autorisée à signer le premier avenant à convention avec l'association Paris Culture 20<sup>ème</sup>, dont le texte est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**